

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2025

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le sept juillet à 19h30,

Le conseil municipal de la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur Jean-Luc CHANUT, Maire.

<p>Étaient présents : BASSEUIL Roland, BUTTET Frédéric, CHANUT Jean-Luc, CORRE Michelle, DESBROSSES Dominique, LABOURET Christian, LAMBOROT Cécile, LAROCHE Lucas, MARTIN Claire, RENAUX Cécile</p> <p>Étaient absents excusés : GROUILLER Sébastien, ayant donné pouvoir à LAMBOROT Cécile</p> <p>JONON Corinne</p> <p>Secrétaire de séance : LAMBOROT Cécile</p> <p>Secrétaire Générale de Mairie : BONNETAIN Ingrid</p>	<p>Nombre de membres en exercice : 12</p> <p>Nombre de membres présents : 10</p> <p>Date de convocation : 30/06/2025</p>
--	--

Point 1 : Approbation du compte-rendu de la réunion du lundi 02 juin 2025.

Le Maire demande si chacun a pris connaissance du compte-rendu de la précédente réunion.

En l'absence de remarques, le Maire déclare le compte-rendu adopté à l'unanimité des membres présents.

Point 2 : Actualités de la Communauté de Communes.

Jean-Luc CHANUT : En raison d'un manque de personnel de surveillance de baignade, les piscines de Chauffailles et La Clayette sont contraintes de fermer un jour par semaine.

Détermination du nombre et de la répartition des sièges du Conseil communautaire de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales de 2026

Le Conseil communautaire a décidé de voter une règle dérogatoire concernant le nombre de représentants des communes. La nouvelle répartition vise à diminuer le nombre de sièges pour Chauffailles et La Clayette et à augmenter certaines autres communes

Il est donc proposé de procéder ainsi :

- 4 sièges au lieu de 5 à La Clayette et 9 sièges au lieu de 11 à Chauffailles
- St Maurice, Gibles, Chassigny et Tancon passeraient de 1 à 2 sièges

Chaque commune doit délibérer pour accepter ou non cette nouvelle répartition qui se produira au renouvellement du conseil, c'est-à-dire après les élections de mars 2026.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5211-6-1,

Vu la nécessité de déterminer, avant le 31 août 2025, la répartition des sièges de conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes Brionnais Sud Bourgogne en vue des élections municipales de mars 2026,

Vu l'approbation à l'unanimité de la proposition de répartition par accord local présentée lors du Conseil Communautaire Brionnais Sud Bourgogne dans sa séance du 02 juillet 2025, fixant le nombre total de sièges à 47 et leur répartition entre les communes membres comme suit :

Commune	Nombre de sièges
CHAUFFAILLES	9
CLAYETTE	4
COUBLANC	2
SAINT-IGNY-DE-ROCHE	2
BAUDEMONT	2
SAINT-AURICE-LES-CHATEAUNEUF	2
GIBLES	2
CHASSIGNY-SOUS-DUN	2
TANCON	2
VARENNES-SOUS-DUN	1
CHAPELLE-SOUS-DUN	1
SAINT-EDMOND	1
SAINT-SYMPHORIEN-DES-BOIS	1
MUSSY-SOUS-DUN	1
DYO	1
SAINT-LAURENT-EN-BRIONNAIS	1
COLOMBIER-EN-BRIONNAIS	1
CURBIGNY	1
VAREILLES	1
VAUBAN	1
AMANZE	1
BOIS-SAINTE-MARIE	1
SAINT-GERMAIN-EN-BRIONNAIS	1
CHATENAY	1
SAINT-RACHO	1
ANGLURE-SOUS-DUN	1
SAINT-MARTIN-DE-LIXY	1
CHATEAUNEUF	1
OUROUX-SOUS-LE-BOIS-SAINTE-MARIE	1

Considérant que cet accord local devra être adopté, conformément aux dispositions du VII de l'article L. 5211-6-1 du CGCT, par la moitié des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population de l'EPCI, ou par les deux tiers des conseils municipaux représentant la moitié de la population, et ce avant le 31 août 2025,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, décide à l'unanimité :

- **D'approuver le nombre de 47 sièges et leur répartition au sein du Conseil de Communauté Brionnais Sud Bourgogne, à compter du prochain renouvellement général des conseils municipaux en mars 2026 comme indiqué ci-dessus,**
- **De prendre acte que cette répartition nécessite un accord local qui doit être adopté avant le 31 août 2025 par la moitié des conseils municipaux regroupant les deux tiers de la population totale de l'EPCI ou par les deux tiers des conseils municipaux regroupant la moitié de cette même population totale,**
- **De prendre acte que l'arrêté préfectoral constatant le nombre de sièges que compte l'organe délibérant de l'EPCI et leur répartition par commune membre lors du prochain renouvellement général des conseils municipaux, en application d'un accord local ou de la répartition de droit commun, est pris au plus tard le 31 octobre 2025,**
- **D'autoriser le Maire à entreprendre toutes les démarches nécessaires et à signer tout document utile à la mise en œuvre de la présente décision.**

Michelle Corre : Réunion du conseil communautaire :

- Aide à la reprise du Coublandi, du magasin Aux Délires des Filles et Puillet-Charnay. Des fonds sont encore disponibles et la mairie en informera Auguste L'AVENIR pour la reprise de l'épicerie en cours
- Convention avec le département afin d'informer les habitants dans le cas d'opérations immobilières avec des permanences à Chauffailles et La Clayette (Anah et Adil)
- Création d'un poste de référent famille à temps complet dans le cadre de la création du centre social, en partie financé par la CAF.

Point 3 : Emplois scolaire et périscolaire en septembre 2025.

Le Maire indique au conseil municipal qu'à la rentrée de septembre, l'école ne comportera plus qu'une seule classe de maternelle. De ce fait, le temps de travail de l'agent faisant fonction d'ATSEM va sensiblement diminuer. Le conseil doit acter cette situation et fixer le nouveau temps de travail. Cette année scolaire l'effectif était de 84 enfants à l'école et à la rentrée prochaine il passera seulement à 68 enfants.

La commune conserve tout de même 4 classes pour cette rentrée 2025-2026 mais une seule classe maternelle de la petite à la grande section. Ce qui ne justifie plus deux postes d'ATSEM.

Madame Katia NOBLET étant titulaire du concours d'ATSEM garde son poste.

Si la répartition des classes effectuée par l'équipe enseignante ne justifie plus deux postes d'ATSEM, la commune a tout de même besoin d'une autre personne pour la cantine et la garderie. Le poste actuel passerait de 30.23 heures hebdomadaires à 23.52 heures hebdomadaires.

Suite à cette baisse de temps de travail, l'agent actuellement en poste, Madame Anne-Marie CHETAIL, n'a pas souhaité renouveler son contrat. La commune comprend et respecte ce choix mais regrette le départ de cet agent qui a toujours donné une grande satisfaction tout au long de ces années.

La commune doit donc créer un poste en contrat à durée déterminée de 23,52 heures hebdomadaires annualisées du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026. L'agent effectuera les horaires suivants : Les lundis, mardis, jeudis et vendredis

11h45-13h30 : surveillance cantine scolaire et interclasse de midi / 13h30-15h00 : surveillance de la sieste des petits de la classe maternelle / 16h30-19h00 : surveillance de la garderie périscolaire / 19h00-19h30 : ménage de la salle de garderie et des sanitaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à 10 voix pour (CHANUT Jean-Luc, LABOURET Christian, CORRE Michelle, MARTIN Claire, LAMBOROT Cécile, GROUILLER Sébastien par pouvoir donné à LAMBOROT Cécile, RENAUX Cécile, LAROCHE Lucas, BASSEUIL Roland, DESBROSSES Dominique) et 1 abstention (BUTTET Frédéric), de créer un poste en contrat à durée déterminée de 23.52 heures hebdomadaires annualisées du 1^{er} septembre 2025 au 03 juillet 2026.

Compte tenu de la baisse des effectifs sur les communes de St Maurice et de Tancon, le Maire indique avoir contacté Cyrille Brunet, maire de Tancon, afin d'organiser une réunion entre les deux mairies (maires et adjoints responsables des affaires scolaires) et les deux équipes enseignantes de façon à voir, en fonction des effectifs, ce qu'il serait possible de proposer à l'inspection académique pour la rentrée scolaire de septembre 2026.

Point 4 : Contrat copieurs mairie et école.

Le contrat en cours pour les deux copieurs de la commune (un pour la mairie et un pour l'école) avec la société Elan arrivent à échéance. Le conseil doit se prononcer sur les nouvelles propositions.

Proposition de la société Elan (prestataire actuel)

Forfait noir et blanc pour 8767 copies et couleurs pour 11703 copies

Contrat de 21 trimestres

997 € HT par trimestre

Soit 1196,40 € TTC

La copie supplémentaire : noir et blanc = 0,0045 € HT par copie - couleur = 0,045 € HT par copie

Proposition de Image Laser Couleur :

Location = 345 € HT pour les 2 machines par trimestre

Copie noir et blanc : 0,004 € HT et couleur : 0,04 € HT

Pour 8767 copies noir et blanc = 35,07 € HT

Pour 11703 copies couleur = 468,12 € HT

Soit un total de 848,18 € HT par trimestre plus 12 € de forfait informatique = 860,18 HT

Soit : 1 032, 23 € TTC

Le conseil municipal demande au maire de recontacter la société Elan pour voir si une réévaluation de son offre est possible.

Point 5 : Dédite Mme Garel, location ou vente de la maison.

Le Maire indique au conseil municipal que Mme Garel a donné sa dédite pour début août. Le conseil doit se prononcer sur la remise en location après travaux nécessaires ou la mise en vente de la maison.

Après vérification dans les archives, les clauses du legs ne permettent pas la vente donc, après travaux, la maison sera remise en location.

Le Maire et le 1^{er} Adjoint se rendront dans la maison afin de constater les travaux nécessaires.

Le conseil municipal décide à l'unanimité de remettre en location cette maison dès les travaux nécessaires de rénovation terminés.

Point 6 : Logement Maison Chopelin, gratuité de loyer 1 mois pour travaux.

Le Maire indique au conseil municipal que le logement situé à l'arrière de la maison Chopelin a trouvé preneur à compter du 1er août. Si le précédent locataire a effectué des travaux de réhabilitation, il reste une chambre à repeindre, ce que la future locataire accepte de faire. Le Maire propose au conseil municipal de lui accorder un mois de location gratuite en échange.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder un mois de gratuité à la locataire en échange des travaux de réfection du logement.

Point 7 : Demande de subvention du Club de l'Amitié.

Le Maire indique au conseil municipal qu'à l'occasion de son 50ème anniversaire, le Club de l'Amitié organise un repas dansant en septembre. Pour financer cette manifestation, l'association sollicite une subvention.

Le repas est acheté 35 euros.

Seront présentes, 40 personnes du club de l'amitié, 40 personnes d'autres clubs, 20 personnes comme autorités et autres invités, soit un total de 100 personnes

Les dépenses s'élèvent à 5.200 euros.

Les recettes s'élèvent à 2800€ et se décomposent comme suit : 15 euros pour les adhérents, soit 600€ / 35 euros pour les membres des autres clubs, soit 1400€ / Participation du club de l'amitié = 800€

L'association présente donc un budget prévisionnel déficitaire de 2400€.

Roland BASSEUIL, président du club de l'amitié, ne prend pas part au vote et quitte la salle.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de proposer deux montants au vote :

400 Euros = 7 votes pour (Jean-Luc CHANUT, Christian LABOURET, Frédéric BUTTET, Cécile RENAUX, Claire MARTIN, Cécile LAMBOROT, Sébastien GROUILLET par pouvoir donné à Cécile LAMBOROT)

800 euros = 3 votes pour (Michelle CORRE, Dominique DESBROSSES, Lucas LAROCHE)

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'attribuer une subvention exceptionnelle de 400 € au Club de l'Amitié pour cet événement.

Point 8 : Demande des élèves pour la sécurité routière.

Le Maire présente une demande des élèves de l'école « La Petite trousse ». En effet, en janvier, les élèves de Grande section et CP ont réalisé des défis sécurité routière, à la suite desquels ils ont adressé une liste de demandes en mairie. Le conseil doit se prononcer sur ces demandes.

Le conseil municipal décide à l'unanimité la pose de 2 panneaux indiquant la présence d'une école et la création de 3 passages piétons (1 entre l'agorespace et le bâtiment des Ptits Loups, 1 entre le parking des Ptits Loups et la Maison Félicie, 1 au carrefour entre la RD8 et le chemin du Pâquier des Hâtes).

Point 9 : Plan informatique du Conseil Départemental.

Lors du conseil d'école de juin, la vétusté du parc informatique a été évoquée.

Le département met en place un appel à projets nommé « Plan Numérique 71 », subventionnant un certain nombre d'actions. Pour tenter d'obtenir ce financement, le conseil municipal doit autoriser le maire à solliciter une subvention pour le renouvellement du matériel informatique de l'école.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire à déposer une demande de subvention dans le cadre de cet appel à projet « Plan Numérique 71 ».

Point 10 : Clôture du lotissement Le Fromental.

Le Maire indique au conseil municipal que le Service de Gestion Comptable l'a interrogé sur le devenir du Lotissement Fromental.

En effet, depuis 2020 où est intervenue la vente d'une partie du terrain au budget assainissement pour la construction de la station d'épuration, aucune écriture n'est intervenue sur ce budget annexe mise à part la gestion des stocks. (Seule la déclaration trimestrielle de TVA intervient mais celle-ci est chaque année transmise à Néant).

Le projet de Lotissement étant en sommeil pour le moment, le Maire propose donc de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2025, ce qui entraînera le transfert des biens (terrain) au budget principal et le versement de l'excédent au budget principal.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de clôturer le budget annexe du Lotissement fromental au 31 décembre 2025, ce qui entraînera le transfert des biens (terrain) au budget principal et le versement de l'excédent au budget principal.

Point 1 : Questions diverses.

Le Maire indique au conseil municipal qu'une demande de store pour le vélux d'une des deux salles de classe du bâtiment de la maternelle (celle équipée du tableau interactif) a été effectuée.

Un devis a été demandé afin d'installer un rideau sur le vélux pour éviter que le soleil ne se reflète sur le tableau blanc.

Le maire indique au conseil municipal qu'il a reçu les remerciements de l'association des restos du Cœur pour la subvention versée par la commune.

Frédéric BUTTET indique au conseil municipal qu'à l'heure actuelle, la commune a recours à une entreprise pour l'entretien des haies. Il a donc contacté la société CMAC pour savoir s'ils auraient un broyeur d'occasion. Ils en auraient un bientôt disponible qui coûterait 3 000 € HT.

Frédéric BUTTET a donc contacté la commune de St Edmond pour voir si cela les intéresserait d'acheter avec la commune de St Maurice. Ils devraient donner une réponse rapidement.

Pour cette acquisition, la décision est reportée en septembre afin d'attendre la réponse de St Edmond et de laisser le temps de voir si le budget le permet.

Tour de table

Christian LABOURET : Les fenêtres de l'appartement de l'école au rez-de-chaussée ont été changées.

Pour l'appartement du haut : les soubassements des fenêtres sont très abîmés. Un devis a été demandé pour les changer.

Le verrou a été changé sur la porte des WC publics situés à l'arrière de la maison des P'tits Loups

Cécile LAMBOROT : Il serait bien de savoir qui repart pour le prochain mandat ?

Frédéric BUTTET : non

Dominique DESBROSSES : non

Michelle CORRE : oui
Cécile RENAUX : non
Lucas LAROCHE : oui
Roland BASSEUIL : pas encore décidé
Claire MARTIN : pas encore décidé
Cécile LAMBOROT : oui
Christian LABOURET : non
Jean-Luc CHANUT : à priori non
Sébastien GROUILLER et Corinne JONON : absents ce jour au conseil

Roland BASSEUIL : le chéneau derrière la mairie doit être bouché, gouttière au-dessus de la bibliothèque, chéneau qui fuit vers la cheminée sur la mairie

Lucas LAROCHE : des rats ont été vus dans la cour de l'école lors du rangement tard le soir de la fête de l'école.

Cécile RENAUX : une personne s'est plainte d'un chien, un berger allemand, qui sort régulièrement de la maison située en bas du parking de l'école, du côté du bourg. Michelle se charge de voir avec la propriétaire.

Michelle CORRE : suite au travail des enfants de l'école avec Patrice Ferrari, une exposition "Commissaires en herbes" est présentée à la galerie Esox Lucius.

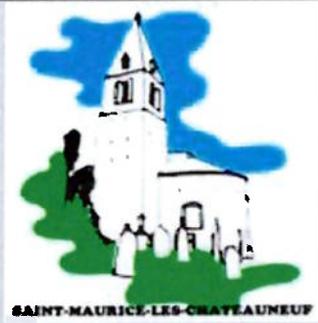
L'inauguration d'Expos en Chœur a eu lieu samedi 05 juillet.

Frédéric BUTTET : il faudrait trouver une solution rapide pour seconder Bruno le temps de l'absence de Laurence. Surtout pour juillet/août. Il faudrait voir si un étudiant pourrait être intéressé. Un point sera fait avec Bruno pour savoir quels sont les besoins.

Frédéric BUTTET demande si une personne du club de foot pourrait installer l'application de gestion du robot tondeuse. Le Maire contactera le club afin de demander si une personne accepterait de prendre en charge la gestion du robot.

La prochaine réunion de conseil municipal est fixée au lundi 08 septembre 2025 à 19h30.

La séance est close à 22h45.



PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 07 JUILLET 2025

De la Commune de Saint-Maurice-lès-Châteauneuf
Séance du lundi 07 juillet 2025

Signature du Président de l'Assemblée Délibérante
Jean-Luc CHANUT, Maire

Signature du Secrétaire de séance de l'Assemblée Délibérante
Cécile LAMBOROT, Conseillère Municipale